

# La revue de presse d'Oncobretagne

## Avril 2026

*Cette revue de presse recense des actualités autour du domaine de la cancérologie, mais n'a pas vocation à être exhaustive, ni à mettre en avant certains projets ou initiatives par rapport à d'autres.*

### Actualités nationales

## Handicap et cancer : un programme national pour réduire les inégalités d'ici 2030

L'Institut national du cancer (INCa) a présenté en février 2026 un programme d'actions visant à réduire les pertes de chance des personnes en situation de handicap face au cancer, identifiées comme un public prioritaire de la feuille de route 2026-2030.

En France, près de 12 millions de personnes sont concernées par le handicap. Leur parcours en cancérologie reste marqué par des inégalités persistantes : moindre accès à la prévention, participation plus faible aux dépistages, diagnostics plus tardifs et accès inégal aux soins et à l'innovation.

Le programme s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Améliorer l'accès à la prévention et au dépistage,
- Développer des parcours de soins adaptés et coordonnés,
- Renforcer les pratiques professionnelles,
- Favoriser l'autonomie et l'implication des patients,
- Soutenir la recherche et les connaissances sur le lien handicap-cancer.

Construit avec les acteurs du sanitaire, du médico-social et les associations, ce plan vise à lever les freins structurels (accessibilité, coordination, information) et à garantir une équité réelle dans les parcours de soins, de la prévention à l'après-cancer.

Pour plus d'informations : [Lutte contre les cancers : l'INCa présente son plan d'actions dédié aux personnes en situation de handicap](#)



## Cancers de mauvais pronostic : publication de fiches-actions pour améliorer les parcours de soins

L'Institut national du cancer publie un recueil de "fiches-actions" issues d'une expérimentation organisationnelle visant à améliorer la prise en charge des cancers dits de mauvais pronostic, pour lesquels la survie à 5 ans reste généralement inférieure à 30-33 %. Ces cancers (notamment poumon, pancréas, foie, œsophage, système nerveux central ou leucémies aiguës) se caractérisent souvent par un diagnostic tardif, une évolution rapide ou un manque de solutions thérapeutiques spécifiques, rendant les parcours de soins particulièrement complexes.

Le document présente neuf actions organisationnelles expérimentées dans sept établissements hospitaliers, visant à fluidifier et accélérer les parcours de diagnostic et de traitement.

Ces actions s'articulent autour de trois grands objectifs :

- Renforcer la coordination entre ville et hôpital pour accélérer l'orientation des patients,
- Optimiser les parcours de soins hospitaliers,
- Proposer une prise en charge globale et personnalisée.

Pour plus d'informations : [Fiches actions cancers de mauvais pronostic](#)



## **Cancer et activité physique adaptée : une expérimentation de deux ans pour une prise en charge remboursée**

Une expérimentation de deux ans va permettre la prise en charge de l'activité physique adaptée (APA) pour des patients atteints de cancer, dans le cadre du dispositif de "sport sur ordonnance". Prévus initialement dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2024, la mesure sera testée pendant deux ans dans trois régions pilotes (Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur), avec un encadrement médical et un financement dédié.

L'activité physique est prescrite par un médecin et adaptée aux capacités du patient, en lien avec des professionnels formés (enseignants en APA, kinésithérapeutes, etc.), dans le cadre d'un parcours de soins global pour des patients en cours ou ayant reçu un traitement pour un cancer.

Cette initiative s'appuie sur un niveau de preuve scientifique solide : l'APA améliore la tolérance aux traitements, réduit la fatigue, favorise la qualité de vie et peut contribuer à améliorer le pronostic de certains cancers.

L'objectif de l'expérimentation est d'évaluer les modalités de remboursement et d'organisation d'un accès élargi à l'activité physique thérapeutique, avant une éventuelle généralisation nationale.

Pour plus d'informations : [Cancer : l'activité physique adaptée prise en charge dans le cadre d'une expérimentation de deux ans | Le Quotidien du Médecin | Spécialités | Cancérologie](#)

## **Travail de nuit et cancer du sein : la justice reconnaît un lien direct**

Le tribunal administratif de Marseille a reconnu, le 3 mars 2026, l'existence d'un lien direct entre le cancer du sein d'une infirmière et son travail de nuit exercé pendant près de 25 ans, ouvrant la voie à la reconnaissance de la maladie comme imputable au travail. L'infirmière, ayant travaillé exclusivement de nuit à l'hôpital de Martigues (environ 140 nuits par an), avait été diagnostiquée d'un cancer du sein en 2014.

La justice estime qu'il existe une probabilité suffisamment élevée de lien entre la pathologie et les conditions de travail, en s'appuyant sur des données scientifiques montrant que le travail de nuit peut perturber les rythmes hormonaux et augmenter le risque de cancer.

Le tribunal a également considéré que les autres facteurs de risque (génétiques, hormonaux, environnementaux) étaient faibles ou absents dans ce cas précis, renforçant l'imputabilité au service.

Cette décision entraîne la reconnaissance de la maladie professionnelle, permettant à l'infirmière de bénéficier d'une indemnisation sous forme de rente, et pourrait faire jurisprudence pour d'autres cas similaires dans la fonction publique hospitalière.

Pour plus d'informations : [La justice reconnaît un "lien direct" entre le cancer du sein d'une infirmière et son travail de nuit – franceinfo](#)

## **Cancers pédiatriques : une étude inédite lancée près de La Rochelle pour comprendre une sur-incidence**

Face à un nombre anormalement élevé de cancers pédiatriques observé depuis plusieurs années autour de La Rochelle (Charente-Maritime), une étude scientifique d'ampleur vient d'être lancée pour en identifier les causes. Baptisé « Exposcan », ce programme associe plusieurs acteurs publics et scientifiques (ARS, Inserm, Inrae, CHU de Poitiers) et bénéficie d'un financement d'environ 500 000 euros sur trois ans.

L'objectif est d'analyser les expositions environnementales potentielles (air, eau, sols) dans les zones concernées, notamment certaines communes où l'excès de cas a été identifié, en comparaison avec des territoires témoins.

Cette initiative fait suite à une mobilisation locale forte (associations, élus, familles) et à plusieurs alertes sur une possible sur incidence de cancers chez les enfants et jeunes adultes, encore inexplicquée à ce stade. L'enjeu est double : objectiver scientifiquement les causes potentielles et répondre aux inquiétudes des populations, dans un contexte où les facteurs environnementaux sont fortement suspectés mais restent à démontrer.

Pour plus d'informations : [Cancers pédiatriques en surnombre : une étude inédite vient d'être lancée pour comprendre pourquoi ce territoire est plus touché](#)

## **Protection des parents d'enfants malades : une proposition de loi en cours d'adoption**

Une proposition de loi transpartisane vise à renforcer la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints d'un cancer, d'une maladie grave ou d'un handicap. Le texte, déjà adopté en première lecture à l'Assemblée nationale fin 2024, a été approuvé avec modifications à l'unanimité par le Sénat en février 2026, et poursuit désormais son parcours législatif.

La proposition de loi entend répondre aux difficultés concrètes rencontrées par les familles en agissant sur plusieurs leviers :

- Accès au logement et à l'hébergement temporaire à proximité des établissements de soins,
- Réduction du reste à charge pour certains soins et accompagnements,
- Amélioration des droits liés à l'allocation journalière de présence parentale (AJPP),
- Facilitation des démarches administratives et protection de l'emploi des parents aidants.

Le texte prévoit également des mesures de soutien financier et de flexibilité, comme la suspension de certains crédits, l'amélioration des droits sociaux, ou encore des aménagements professionnels (télétravail, protection contre le licenciement, congés élargis).

L'objectif global est de réduire les inégalités et les ruptures de parcours pour les familles confrontées à la maladie grave d'un enfant, en simplifiant l'accès aux droits et en renforçant le soutien matériel et social.

Pour plus d'informations : [Protection parents enfants atteints maladies graves proposition de loi | vie-publique.fr](https://www.protection-parents.org/fr/la-protection-parents-propose-une-loi-pour-les-parents-d-enfants-malades)

## Dépistage

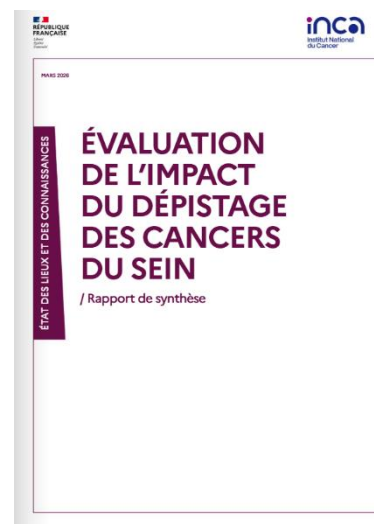
### Dépistage du cancer du sein : 23 000 décès évités en France

Selon une analyse de l'Institut national du cancer, le dépistage du cancer du sein (organisé et individuel) a permis d'éviter environ 23 000 décès entre 2004 et 2018 en France.

Ces résultats reposent sur des travaux combinant modélisation médico-économique et données issues du programme national de dépistage. Ils confirment que le dépistage contribue à réduire significativement la mortalité, notamment en permettant des diagnostics plus précoces et en limitant les formes les plus graves.

À plus long terme, les projections sont tout aussi significatives : jusqu'à 95 000 décès pourraient être évités d'ici 2054 si les stratégies actuelles sont maintenues.

Pour plus d'informations : [Cancers du sein : 23 000 décès évités entre 2004 et 2018 en France grâce au dépistage](https://www.inca.fr/fr/le-d%C3%A9pistage-du-cancer-du-sein-23-000-d%C3%A9c%C3%A9s-%C3%A9vit%C3%A9s-entre-2004-et-2018)



### Dépistage du cancer du sein : la HAS lance une évaluation sur l'élargissement des âges

La Haute Autorité de Santé a engagé en 2026 une évaluation visant à déterminer s'il est pertinent d'élargir les bornes d'âge du dépistage organisé du cancer du sein en France, actuellement fixé aux femmes de 50 à 74 ans.

Saisie par la Direction générale de la santé, cette étude doit notamment examiner l'âge optimal de début du dépistage ainsi que l'intérêt d'une extension aux femmes de 75 à 79 ans, sans modifier les modalités actuelles du programme. Les travaux s'appuieront sur une analyse des données scientifiques (épidémiologie, balance bénéfiques/risques, impacts organisationnels et ressources nécessaires) et sur la concertation avec des experts, institutions et représentants de patients.

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte où le cancer du sein reste le plus fréquent et la première cause de mortalité par cancer chez la femme, avec une incidence en hausse et des profils de risque variables selon l'âge.

Pour plus d'informations : [Evaluation de l'opportunité d'élargir les bornes d'âge du dépistage organisé du cancer de sein en France](https://www.has-sante.fr/fr/actualites/evaluation-de-lopportunit%C3%A9-d%C3%A9largir-les-bornes-d%C3%A2ge-du-d%C3%A9pistage-organis%C3%A9-du-cancer-de-sein-en-france)

## Prévention

### **Campagne Rouge-Gorge : sensibiliser aux cancers de la gorge**

La campagne nationale Rouge-Gorge, rendez-vous annuel de prévention dédié aux cancers de la gorge (aussi appelés cancers ORL ou des voies aérodigestives supérieures – VADS), a eu lieu du 30 mars au 5 avril 2026. Portée par des sociétés savantes comme la SFORL et la SFCCF, elle vise à mieux informer le grand public et les professionnels de santé sur ces pathologies encore méconnues.

En France, ces cancers touchent environ 15 000 personnes chaque année, soit plus de 40 nouveaux cas par jour. Leur diagnostic reste souvent tardif, réduisant les chances de guérison. L'un des messages clés de la campagne repose donc sur la détection précoce : tout symptôme persistant plus de trois semaines doit conduire à consulter. Parmi les signes d'alerte figurent notamment des douleurs de la gorge, un enrouement, des difficultés à avaler ou encore une masse dans le cou.

La campagne insiste également sur les facteurs de risque. Si le tabac et l'alcool restent les causes principales, la part des infections à papillomavirus (HPV) est en augmentation, notamment chez des patients plus jeunes.

Pour plus d'informations sur la campagne : [Accueil - campagnerougegorge.com](https://www.accueil-campagnerougegorge.com)

### **Vaccination HPV : un levier majeur pour prévenir plusieurs cancers**

La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) constitue un outil central de prévention des cancers, rappelle l'Institut national du cancer. En France, environ 7 000 cancers par an (col de l'utérus, anus, oropharynx, etc.) sont attribuables à ces infections.

Recommandée chez les filles et les garçons dès 11 ans, cette vaccination est d'autant plus efficace qu'elle est réalisée avant toute exposition au virus (2 doses avant 15 ans). Depuis décembre 2025, un rattrapage vaccinal contre les HPV est possible jusqu'à 26 ans révolus, pour toutes les personnes n'ayant pas été vaccinées plus jeunes.

Pour améliorer la couverture vaccinale, plusieurs mesures ont été déployées : vaccination gratuite au collège depuis 2023, élargissement des professionnels habilités à vacciner et facilitation de l'accès en pharmacie.

Au-delà de la protection individuelle, la vaccination permet de réduire la circulation du virus et, à terme, d'envisager une diminution importante, voire une quasi-élimination de certains cancers comme celui du col de l'utérus.

Pour plus d'informations : [Se protéger contre plusieurs cancers grâce à la vaccination HPV : un rattrapage possible jusqu'à 26 ans](#)

### **Prévention des cancers : lancement de l'expérimentation « Interception » pour les personnes à haut risque**

Le ministère de la Santé annonce le lancement de l'expérimentation INTERCEPTION, une initiative innovante visant à renforcer la prévention personnalisée des cancers chez les personnes à haut risque.

Porté notamment par le réseau Unicancer, ce dispositif repose sur un principe clé : identifier précocement les individus à risque élevé afin de leur proposer un parcours de prévention adapté, avant même l'apparition de la maladie.

Le programme prévoit :

- Un repérage précoce par les professionnels de santé de proximité,
- Une évaluation spécialisée en centre expert,
- La construction d'un plan personnalisé de prévention et de dépistage,
- Un suivi coordonné dans la durée, avec un rôle central du médecin traitant.

Déployée sur 7 territoires pilotes pour environ 6 400 patients et sur une durée de quatre ans, cette expérimentation s'inscrit dans le cadre des innovations organisationnelles (article 51) et bénéficie d'un financement dédié. Pour ce qui concerne la Bretagne, le programme est déployé au Centre Eugène Marquis à Rennes avec 3 parcours : sein, poumon et foie.

L'objectif est de faire évoluer la stratégie de lutte contre le cancer vers une approche plus anticipatrice, personnalisée et coordonnée, afin de réduire à terme l'incidence et la gravité des cancers.

Pour plus d'informations : [Stéphanie Rist annonce le lancement de l'expérimentation INTERCEPTION, une innovation majeure pour une prévention personnalisée des cancers à haut risque - Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie et des Personnes handicapées](#)

## **Tabac : le Royaume-Uni adopte une interdiction générationnelle**

Le 9 mars 2026, le Royaume-Uni a adopté une loi interdisant la vente de tabac à toute personne née après le 1<sup>er</sup> janvier 2009, une mesure inédite visant à créer à terme une "génération sans tabac".

Le dispositif repose sur un principe progressif : l'âge légal pour acheter du tabac augmentera chaque année, empêchant durablement les jeunes générations d'y accéder au cours de leur vie.

Au-delà de cette interdiction, la loi prévoit également un renforcement global de la lutte contre le tabagisme : restrictions dans certains espaces publics, encadrement accru du vapotage (publicité, arômes), et sanctions renforcées contre les ventes illégales.

Soutenue par une large majorité politique, cette réforme ambitieuse vise à réduire durablement la prévalence du tabagisme et ses conséquences sanitaires, en s'attaquant directement à l'entrée dans la consommation chez les jeunes. En France, une proposition de loi similaire a été déposée par le député écologiste Nicolas Thierry en novembre 2025.

Pour plus d'informations : [Tabac : le Royaume-Uni interdit la vente aux personnes nées après 2009](#)

## **Vapotage : des risques sanitaires identifiés, une vigilance renforcée recommandée**

Dans une expertise récente, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) souligne que le vapotage, bien que sans combustion, n'est pas sans risque pour la santé. L'inhalation répétée de substances issues des e-liquides ou formées lors du chauffage expose les utilisateurs à des composés toxiques, dont certains sont cancérogènes.

Les données scientifiques mettent en évidence des effets possibles à moyen et long termes :

- Effets cardiovasculaires probables (notamment en présence de nicotine),
- Atteintes respiratoires et risques cancérigènes possibles,
- Impacts potentiels sur le développement du fœtus en cas d'exposition pendant la grossesse.

Face à ces constats, l'Anses recommande de ne pas encourager le vapotage, en particulier chez les non-fumeurs et les jeunes, et de lutter contre sa banalisation. Pour les fumeurs, la cigarette électronique peut être envisagée uniquement comme un outil transitoire d'aide au sevrage tabagique.

Pour plus d'informations : [Vapoter : quels risques pour la santé ? | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#)